Révision antérieure :
Mise à jour : 26/12/2019
Version : 1

Enduit REBOUCH'BOIS (Pâte) – TOUPRET

RUBRIQUE 1-IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1-1 Identificateur de produit : **Enduit REBOUCH'BOIS**
1-2 Utilisation identifiée pertinente du mélange : **Enduit de préparation des fonds.**
1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Société : **TOUPRET SA**
Adresse : **24, rue du 14 juillet**
F 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
Téléphone : **+ 33 (0) 1 69 47 20 20**
Télécopie : **+ 33 (0) 1 60 75 87 11**
Courriel : **fdstoupret@toupret.fr**
1-4 Numéro d'appel d'urgence : **INRS / ORFILA + 33(0)1 45 42 59 59**

RUBRIQUE 2- IDENTIFICATION DES DANGERS *

2-1 Classification du mélange : aucune classification
2-2 Eléments d'étiquetage :

EUH 208 : Contient mélange de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3 one [n° CE 220-239-6] (3 : 1). Peut produire une réaction allergique.

2-3 Autres Dangers : Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB définis à l'annexe XIII de REACH. Lors du ponçage, les procédés utilisés peuvent générer des poussières. L'inhalation prolongée ou massive de ces poussières peut avoir un effet sur la santé.

RUBRIQUE 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3-2 Mélanges : Préparation à base de charges minérales, résine, et des adjuvants,

Substances	Quantité	N° CAS n° CE n° enregistrement	Classification	VLEP (8h)
Carbonate de calcium naturel	< 75 %	471-34-1 207-439-9 Substance exemptée	Non classé	10 mg/m3

Pour le texte intégral des phrases : voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4- PREMIERS SECOURS

4-1 Description des premiers secours : Aucune mesure particulière n'est requise.
4-1-1 Après inhalation : Aucune donnée disponible.
4-1-2 Après contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver à l'eau pour éliminer le produit.
4-1-3 Après contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées.
4-1-4 Après ingestion : Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire de l'eau et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
4-2 Principaux symptômes et effet, aigus et différés :
4-2-1 Après inhalation : Aucune donnée disponible.
4-2-2 Après contact avec la peau : Peut produire une réaction allergique.
4-2-3 Après contact avec les yeux : Irritation comme l'action mécanique des particules solides.
4-2-4 Après ingestion : Aucune donnée disponible.
4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : En cas de doute, d'irritation persistante ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin ou un ophtalmologue.

Quick-FDS [19555-36924-21695-015628] - 2021-07-15 - 10:15:24

RUBRIQUE 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct.

5-2 Dangers Particuliers résultant du mélange : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Les produits de décomposition peuvent éventuellement contenir du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

5-3 Conseils aux pompiers : Les appareils de protection appropriés sont requis.

RUBRIQUE 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6-1-1 Pour les non-secouristes : Non nécessaires.

6-1-2 Pour les secouristes : Aucune procédure d'urgence n'est requise. Non nécessaires.

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune mesure particulière n'est requise. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

6-3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :

6-3-1 Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement : Non nécessaires

6-3-2 Conseils appropriés concernant le nettoyage d'un déversement : Récupérer le produit au maximum à l'aide de pelle. Nettoyer avec un détergent.

6-3-3 Autres informations : Aucune donnée disponible.

6-4 Référence à d'autres rubriques : Se reporter aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Informations générales : Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

7-1-1 Recommandations :

- pour une manipulation sans danger : Aucune donnée disponible.
- contre un incendie ou explosion : Aucune donnée disponible.
- pour l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

7-1-2 Conseils en matière d'Hygiène du travail : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements souillés avant d'entrer dans une zone de restauration.

7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Pas de consigne spéciale vis-à-vis de la sécurité. Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver : à l'abri du gel et à une température ne dépassant pas 30 °C. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7-3 Utilisations finales particulières : non concerné.

RUBRIQUE 8- CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1 Paramètres de contrôle :

8-1-1 Valeurs limites d'exposition :

Substances	N° CAS	VLEP (8h)	Base légale
Carbonate de calcium naturel	471-34-1	10 mg/m3	ED984 - INRS

8-2 Contrôles de l'exposition

8-2-1 Contrôle techniques appropriés : Aucune donnée disponible.

8-2-2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

- Mesures générales d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Protection des yeux et du visage : En cas de risque projection, porter des lunettes de protection.
- Protection des mains : Le port de gants est conseillé.
- Protection de la peau : Non nécessaire.
- Protection respiratoire : Le port d'un masque P2 est recommandé lors du ponçage.
- Risques thermiques : Aucune donnée disponible.

8-2-3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

a) aspect :	Pâte Marron
b) odeur :	faible - inodore
c) seuil olfactif :	pas de seuil
d) pH :	entre 8.3 et 9.3 à 20 °C.
e) point de fusion / point de congélation :	non déterminé – non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	non déterminé - – non applicable
g) point éclair :	non déterminé – n'est pas un liquide
h) taux d'évaporation :	non déterminé – n'est pas un liquide
i) inflammabilité (solide, gaz) :	non inflammable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	non déterminé – n'est pas un gaz
k) pression de vapeur :	non déterminé – non applicable
l) densité de vapeur :	non déterminé - non applicable
m) densité relative :	entre 1,45 - 1,6
n) solubilité :	Dispersable dans l'eau.
o) coefficient de partage n-octanol/eau :	non déterminé - non applicable
p) température d'auto-inflammabilité :	non déterminé - non applicable
q) température de décomposition :	non déterminé - non applicable
r) viscosité :	non déterminé n'est pas un liquide
s) propriétés explosives :	non déterminé – ne provoque pas de réaction explosive
t) propriétés comburantes :	non déterminé – ne provoque pas la combustion

9-2 Autres informations :

- Quantité de Composés Organiques Volatils :	< 0,02 %.

RUBRIQUE 10- STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Réactivité :	Non réactif.
10-2 Stabilité chimique :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
10-3 Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage. Peut réagir avec les acides et former du dioxyde de carbone (CO2) en consommant de l'oxygène (danger d'asphyxie).
10-4 Conditions à éviter :	Conserver à l'écart des acides.
10-5 Matières incompatibles :	Aucune connue.
10-6 Produits de décomposition dangereux :	Pas de produit de décomposition dangereux dans les conditions normales de stockage.

RUBRIQUE 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11-1 Informations sur les effets toxicologiques :

11-1-1 Informations sur le mélange :

a) toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves / irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger pas aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11-1-2 Propriétés toxicologiques pertinentes des substances présentes dans le mélange : Aucune donnée pertinente.

11-1-3 Informations sur les voies d'exposition probables :

L'exposition de la peau / des yeux sont les principales voies de pénétration. Se reporter à la rubrique 4.

RUBRIQUE 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 Toxicité :	Aucune donnée sur le mélange n'est disponible.

Propriétés toxicologiques pertinentes des substances présentes dans le mélange : Aucune donnée pertinente.

12-2 Persistance et dégradabilité :	Aucune donnée sur les substances n'est disponible.
12-3 Potentiel et bioaccumulation :	Aucune donnée sur les substances n'est disponible.
12-4 Mobilité dans le sol :	Aucune donnée sur les substances n'est disponible.
12-5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Les substances ne répondent pas aux critères de classification.

12-6 Autres effets néfastes : Aucune donnée sur les substances et le mélange n'est disponible.
Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau pour éviter une accumulation.

RUBRIQUE 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 Méthodes de traitement des déchets :

Type de déchet :	déchet non dangereux
Code de déchet :	08-02-99 : déchets de produits de revêtement non spécifiés ailleurs.
Produit :	Déchets issus des résidus ou produits non utilisés, dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Stockage dans une décharge autorisée. Respecter la réglementation locale en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.
Emballage souillé :	Stockage dans une décharge autorisée. Respecter la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14-1 Numéro ONU : non pertinent
14-2 Nom d'expédition des Nations Unies : non pertinent
14-3 Classe de danger pour le transport :
ADR / RID / ADN / IMDG / OACI / IATA : non classé
14-4 Groupe d'emballage : non applicable
14-5 Dangers pour l'environnement : Ne présente pas de danger pour l'environnement.
14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transporter dans un véhicule hors gel.
14-7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC : non pertinent

RUBRIQUE 15- INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15-1 Réglementations et Législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
- Directive 2004/42/CE : non concerné
- Nomenclature Douanière selon le règlement N° 861 / 2010 : 3214 10 90 : enduits utilisés en peinture.

15-2 Evaluation de la sécurité chimique : Non concerné par l'enregistrement selon REACH.
Aucune évaluation n'a été effectuée sur le mélange.

RUBRIQUE 16- AUTRES INFORMATIONS *

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en rubrique 1. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

Références bibliographiques :
- Règlement n° 1907/2006/CE concernant REACH
- Règlement n° 1272/2008 CE concernant CLP
- Directive 2004/42/CE concernant la réduction des émissions de composés organiques volatils
- Code du travail, article R4222-10 concernant les locaux à pollution spécifique : les concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur, évaluées sur une période de 8 heures, ne doivent pas dépasser respectivement 10 mg/m^3 et 5 mg/m^3 d'air.
- Décision n° 2014-955 établissant la liste des déchets et Règlement n° 1357/2014 relatif aux déchets.
- Règlement n° 861/2010 concernant la Nomenclature Douanière

Le libellé des classifications mentionnées à la rubrique 3 : nc

(*) : Les modifications apportées par rapport à la version antérieure.